

D. C. : 10.04.2021

## **Réunion de Conseil Municipal du 15.04.2021**

Est absente excusée Mme BOURDON.

Président : M. Régis PATTE, Maire

Secrétaire : M. Kévin PRAMAYON, Conseiller Municipal.

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Décision modificative budgétaire**

À la demande de la Trésorerie, le surplus d'excédent 2020 de 22,00 € est porté au chapitre 002. Une subvention de 250,00 € accordée à l'unanimité à la Société de Chasse est portée à l'article 6574.

Les 30 000,00 € prévus au 6413 dans le budget primitif sont reportés sur le 64162 pour le paiement des salaires des agents embauchés en Parcours Emploi Compétences.

Le 6419 (versement de salaires), est abondé d'une somme de 228,00 €.

### **Fiscalité Directe Locale**

Les communes ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation qui était compensée jusqu'en 2020 par l'État.

Dorénavant, la perte de recettes sera compensée par la Taxe Foncière autrefois perçue par le Département.

Ainsi, le taux de Taxe Foncière communal qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier cette année est ajouté au taux de la Taxe Foncière départemental pour permettre l'équilibre des recettes fiscales de la Commune.

M. DUMONT souhaite qu'il soit fait une communication à la population.

M. BLED est chargée de la rédiger. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales puisque le Département ne percevra plus de Taxe Foncière, fusionnée avec celle de la Commune.

Il obtient ainsi une réponse au questionnement qu'il avait fait lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

### **Contrat Fourrière 2021**

M. le Maire présente à l'Assemblée le nouveau contrat Fourrière proposé par la SPA de Buigny-Saint-Maclou pour 2021.

La Commune devra s'acquitter d'une somme de 0,80 € par habitant, soit 672,00 € pour l'année.

Il rappelle qu'en 2018, la participation communale annuelle était de 549,00 €. En 2019, la facture représentait 0,75 € par habitant et en 2020, 0,78 € par habitant.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat Fourrière.

### **Proposition de Compte Epargne Temps (CET)**

M. le Maire explique à l'Assemblée ce qu'est le CET qui permet aux agents qui le souhaitent de cumuler des périodes de congés non pris afin qu'ils ne soient pas perdus.

Après avis du Comité Technique qui doit être consulté, le CET pourra être mis en place à partir de 2022.

L'agent qui souhaite ouvrir un CET pourra conserver ses droits aux congés antérieurs avec un maximum de 60 jours.

Chaque année, il lui faudra prendre obligatoirement 20 jours de congés.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une note de service a été établie fixant à trois semaines maximum les congés d'été.

Les deux semaines restantes peuvent être prises par demie journée alors que la réglementation ne prévoit que par journée entière.

Il présente ensuite la fiche qu'il faudra compléter pour déposer la demande d'avis au Comité Technique.

### **Demandes de subventions pour travaux**

#### **– Écoulement des eaux pluviales rue de Caours**

M. MAILLET prend la parole pour indiquer au Conseil Municipal que le type de subvention demandé au Conseil Départemental n'était pas possible.

C'est donc dans le cadre de l'Aide Spéciale accordée aux Communes de moins de 1 000 habitants que la subvention d'un maximum de 3 000,00 € pourra être attribuée à la Commune.

Il précise que le plan de financement de la DETR, actuellement en cours d'instruction devra être modifié.

La délibération prise en fin d'année 2020 validait les travaux et chargeait le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint de monter le dossier.

Cette délibération qui ne comportait pas de plan de financement doit donc, à la demande de la Préfecture, faire l'objet d'un nouveau vote de l'Assemblée qui prévoira un plan de financement avec baisse de la subvention du Conseil Départemental et une stabilité de la DETR, d'où une augmentation de la participation communale.

La proposition de M. MAILLET est approuvée à l'unanimité.

L'avis de l'Agence de l'Eau qui a été sollicité devra être joint au dossier de la DETR.

#### **– Remplacement de lanternes d'éclairage public**

M. MAILLET présente un devis de 34 432,00 € hors taxe qui permettra de terminer l'ensemble des lanternes d'éclairage public montées sur poteaux.

Le montage du dossier prévoit une subvention plafonnée à 40 % maximum, le Conseil Départemental pouvant décider d'attribuer la subvention à un taux inférieur.

La dépense correspond bien à la prévision du budget primitif.

Le remplacement des lanternes situées sur la place sera revu ultérieurement ainsi que pour les rues du Voroy et Jacques Croédur.

M. LEDUC ajoute que la Commune pourrait peut-être bénéficier des certificats d'économie d'énergie pour un montant pouvant aller jusqu'à 3 500,00 €.

#### **– Vidéoprotection**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la présentation de leurs projets réalisée par les Sociétés City Protect et Systéo.

Il indique au Conseil Municipal que le lundi 19 entre 18 h 00 et 19 h 30, ce sera la Société DBS qui présentera ses propositions pour les changements informatique et photocopieurs, la vidéoprotection.

Il précise que ce groupe travaille en partenariat avec l'Association des Maires de France.

A 19 h 30, M. CROISE s'adressera à son tour au Conseil Municipal pour une proposition de matériel informatique et photocopieurs.

La société Lease Protect France, située près de Lille, ne fera pas de présentation le soir. Un devis correspondant à l'achat de matériel de vidéoprotection et un autre pour de la location, sont cependant parvenus en mairie.

Cette société procèdera à la présentation de son projet le mardi 20 à 11 h 00. Les Conseillers qui le peuvent y sont invités.

En attendant le responsable se renseigne sur la possibilité de filmer dans le cimetière.

M. VASSEUX indique qu'il semblerait que cela soit possible puisqu'une indication de vidéoprotection figure à la porte du cimetière de Rouvroy à Abbeville.

Il fait également remarquer que des articles réglementaires existent et qu'en s'y référant, il devait être possible de savoir si cette dernière peut être installée dans les cimetières.

M. le Maire profite du sujet pour informer l'Assemblée du changement de dirigeant de la Société SOGI à Abbeville.

Il précise que d'ici 8 à 10 jours, une nouvelle réunion de Conseil Municipal serait programmée pour décider du choix de la société qui équipera la Commune en informatique, photocopieur et vidéoprotection.

Pour cette dernière, il faudra opter pour le choix de l'achat ou de la location.

La Préfecture sur ce dernier sujet, dans le cadre de la procédure d'autorisation, vient d'ailleurs de demander plusieurs pièces complémentaires qui sont à retourner dans les 15 jours ce qui explique le délai très court pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **Questions diverses**

- M. le Maire présente à l'Assemblée le courrier qu'il a lu en réunion de la CABS du mardi 13, courrier qu'il a écrit en raison des graves difficultés financières de cette Collectivité Territoriale.

Très peu de membres ont réagi à ce courrier. Pourtant, en raison de ces difficultés, beaucoup de compétences vont être revues.

Durant toute la séance, les votes se sont tenus à bulletin secret.

La veille, en réunion de Bureau, les maires ruraux sont montés au créneau car il est envisagé la suppression de l'aide voirie. La création de la taxe GEMAPI n'est d'autre part pas très claire.

Lors de la réunion communautaire, ils ont obtenu qu'une enveloppe ruralité soit mise à disposition des petites communes. Son projet reste à définir.

- M. le Maire informe l'Assemblée de l'instauration par la CABS d'une taxe locale sur la publicité extérieure à partir de 2022.

L'estimation des recettes ainsi occasionnées par an est de :

- o 64 000,00 € environ pour Abbeville
- o 25 000,00 € environ pour Vauchelles-les-Quesnoy
- o 20 000,00 € environ pour Saint-Valéry-sur-Somme

M. le Maire indique ne pas avoir voté par respect du Conseil Municipal. Il serait plus normal, en effet, que les Conseils Municipaux en délibèrent avant que la CABS ne se prononce plutôt que l'inverse.

M. DUMONT estime que voter après coup ne sert à rien.

Il rappelle d'autre part que pour la Commune de Saint-Valéry-sur-Somme, la situation est plus profitable que pour les autres communes en raison de la conservation de la gestion du port par la Commune. Il demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'une motion sur le sujet.

M. le Maire qui avait rencontré une responsable du projet le matin même de la réunion du Bureau de la CABS, n'avait pas été informé de ce projet.

Mme DAMONNEVILLE indique alors que les délais pour donner les informations ne sont pas légaux.

Le Conseil Municipal pense que le moment pour imposer davantage les commerces n'est pas bien choisi car nombre d'entre eux sont fermés en ce moment en raison de la pandémie.

M. DELASSALLE indique qu'Abbeville, Saint-Valéry-sur-Somme et Vauchelles-les-Quesnoy ne sont d'ailleurs pas les seules à posséder des commerces avec enseignes et qu'il faudrait dans ce cas, appliquer la taxe dans toutes les communes de la CABS.

M. LEDUC ajoute qu'il ne s'agit en fait que d'une prise d'argent pure et dure, juste un prélèvement.

Le Conseil Municipal, dans le contexte actuel de COVID, considérant la politique de relance du petit commerce voulue par M. DEMARTHE, indique que la création de la Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités extérieures n'est pas indiquée pour le moment et émet un avis défavorable à l'unanimité.

- Taxe GEMAPI

M. le Maire explique que ce sujet a fait beaucoup réagir.

En effet, sans savoir comment sera récupérée cette somme en raison d'un problème de logiciel des services fiscaux, la majorité des membres de la CABS ont voté sa mise en place, ce qui permettra à la Collectivité de récupérer 1 200 000,00 €.

Pour l'ensemble de la population vauchelloise, cela devrait représenter environ 7 300,00 €.

Seul point positif, le Président a promis que les coulées de boue seraient prises en charge.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)  
En 2019, l'État a reversé 76 308,00 € à la Commune, 73 528,00 € en 2020 et seulement 70 248,00 € en 2021.  
C'est une baisse continuelle des dotations qui a entraîné une perte de 80 000 à 100 000 € à la Commune en seulement 15 ans.  
M. le Maire indique que les principaux critères d'attribution sont le nombre de personnes en RSA et le nombre de chômeurs.  
M. MAILLET ajoute que la longueur de la voirie entre également en ligne de compte ainsi que quelques autres critères.
- Couches de roulement  
M. le Maire expose à l'Assemblée que la CABS a fait savoir que les travaux préparatoires à la réfection de la rue Andrée Joubert étaient trop importants et ne seraient pas réalisés cette année sauf à la Commune d'utiliser son enveloppe voirie pour les travaux de préparation.  
Le Conseil Municipal ne comprend pas ce raisonnement. Avant que la CABS ne prenne cette compétence et celle de l'école, tout fonctionnait bien.
- M. LEDUC informe l'Assemblée de la suppression du rond-point situé près des Verreries de la Somme.  
La route sera à deux voies après cette suppression avec un STOP et le terrain de la VPM sera agrandi.  
Le début des travaux est situé en juillet et dureront jusque fin septembre environ.  
M. le Maire indique avoir émis un avis favorable à la déviation proposée en demandant que soit évitée la problématique du passage des poids lourds dans le village.  
M. LEDUC explique ensuite au questionnement des Conseillers Municipaux, qu'apparemment l'entretien d'une chaussée à deux voies est moins onéreux que l'entretien d'un rond-point.  
M. le Maire, après avoir présenté le parcours de la déviation, indique avoir donné son accord pour une éventuelle prolongation en cas d'intempérie.
- Église  
L'installation de l'échafaudage à l'église devrait être achevée le mardi 20 ou le mercredi 21 avril.  
A partir de cette date, l'Association du Vimeu aura deux mois et demi pour réaliser les travaux de réfection du clocher. Au-delà, des frais supplémentaires d'échafaudage seront facturés à la Commune.
- Le terrain GAREST a été mis à nu. L'entreprise de démolition a fini son travail et la construction va pouvoir commencer.  
L'agriculteur dont la propriété est mitoyenne demande la remise en place de la clôture.  
M. MAILLET indique avoir transmis un message de satisfaction à Baie de Somme Habitat pour le commencement des travaux. Il a également demandé à ce que la chaussée soit nettoyée.
- Pour répondre à une question de Mme DAMONNEVILLE, M. le Maire indique que les barrières installées le long d'un mur de la rue de la Croix ont été prêtées par la Commune afin de permettre au propriétaire de sécuriser l'endroit en attendant la remise en état du mur qui menace de tomber.
- M. le Maire informe l'Assemblée de la date des élections aux Conseils Départementaux et Régionaux repoussée au 20 juin pour le 1<sup>er</sup> tour et au 27 juin pour le second.
- M. le Maire indique que le contrat PEC passé avec M. CHARBONNIER a été signé pour 35 heures par semaine.  
Les 20 premières heures sont prises en charge à 80 %.
- Le vitrail de l'église a été remis en place.
- Le déploiement de la fibre à Vauchelles est pratiquement terminé.

M. le Maire remarque que certains poteaux ont été installés à des endroits peu indiqués.

### **Questions orales :**

- M. MAILLET indique qu'un deuxième désistement est intervenu pour le lot 1 du lotissement du presbytère. Il ne reste donc plus que les lots 1 et 5 en attente de trouver preneurs.
- M. LEDUC indique que le bulletin municipal suit son cours.  
La commission se réunira afin de revoir ce que peut contenir le livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants. Ce dernier sera prêt dans quelques mois.
- M. DELASSALLE indique que douze familles ont participé au Concours de la photo de Pâques.
- M. DUMONT indique que la commission « Document Unique » se rendra à l'atelier mardi 20 vers 18 h 15 afin de continuer son travail de préparation.  
Il précise de plus que la commission Jeunes qui a dû être annulée sera reportée au 26 ou 27 avril.  
La commission possède des éléments pour travailler et devra se prononcer.  
Il salue ensuite le courage et la détermination de M. le Maire qui est malheureusement peu suivi devant l'incompétence et l'irresponsabilité des dirigeants de la CABS et lui demande de continuer à être très vigilant.  
Il finit en présentant une affiche de communication COVID qu'il a établie pour sensibiliser les gens à se protéger. On arrive à 100 000 morts et nous sommes tous responsables.
- M. HANQUIER demande l'installation d'un panneau « voie sans issue » à l'entrée de la rue du Presbytère.
- Mme FAUQUET prépare un article sur les pièges à frelon comme celui qui est utilisé par la Commune de Drucat qui emprisonne les frelons mais permet aux autres insectes de ressortir du piège.  
Cet article devrait paraître dans le bulletin municipal.
- A la demande de M. CORDONNIER, il est indiqué que les accus du radar pédagogique de la rue de Buigny ont été contrôlés et n'ont pas de problème.  
Par contre, l'électricien se renseigne afin de savoir si les pièces de remplacement existent toujours afin de permettre le changement des pièces défectueuses.
- M. PRAMAYON fait part de bruits de motos perturbants rue Andrée Joubert, sur la place et rue du Voroy.  
M. le Maire répond avoir vu des ados de 15 à 17 ans mais il doit être sûr des fauteurs de trouble avant d'envoyer un courrier.
- Avant de clore la séance, il est procédé au tirage au sort du concours des photos de Pâques. La famille RICHIR/DERUME et la famille LEGRIS ont remporté un grand lapin en chocolat. La famille ROUSSEL a gagné un gros œuf.